



EXTRAITS DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 26 juillet 2017 à 20 heures

L'an deux mille dix-sept, le 26 juillet à 20 heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre BEAUFILS, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme BLANCKAERT, M. CAILLIET, Mme GOUGEON, M. CLAUIN, Mme TANNIOU, M. FORTUNE, M. GAWIN, M. BLANFUNAY, Mme DUPILLE, Mme SEGAREL GEER, Mme BLAINVILLE, M. MAUNIER, Mme BONNETTE, M. PILINSKI.

ABSENTS EXCUSES : M. CAVE (pouvoir à M. BEAUFILS), M. LANGLOIS (pouvoir à Mme DUPILLE), Mme BROCHARD (pouvoir à M. GAWIN), M. JOUVEAUX, Mme GIEHMANN (pouvoir à M. BLANFUNAY), Mme PRUDHOMME, Mme TANFIN (pouvoir à Mme BLANCKERT), M. LE BOT (pouvoir à M. CAILLIET), M. QUILLET, M. LEGENDRE (pouvoir à Mme GOUGEON), M. BAUSMAYER (pouvoir à M. MAUNIER), M. TARAVELLA.

---*---

1 – Construction de vestiaires sanitaires au stade de football : lancement de la consultation

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 mai 2017 décidant de l'opération de construction de vestiaires sanitaires au stade de football,

Vu l'avis favorable de la Commission des travaux et de finances sur le Cahier des Charges présenté lors de la réunion du 17 juillet 2017,

Vu le Dossier de Consultation présenté,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, le Dossier de Consultation présenté, et autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation.

2 – Aménagement d'une liaison douce à saint martin : Attribution des marchés

Vu la décision du conseil municipal en date du 24 mai 2017 de retenir le cabinet Arc en Terre, maître d'œuvre de l'opération,

Vu la consultation lancée sur le BOAMP et le site du Conseil départemental,

Vu l'avis de la Commission d'appel en date du 25 juillet 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de retenir les entreprises suivantes :

	Société retenue	Montant de l'offre HT
Lot n° 1 : VRD	COLAS	239 889,35 € HT
Lot n°2 : Eclairage	STPEE	21 895,10 € HT

- Et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés.

3 – Réhabilitation de 5 logements derrière le groupe primaire G. Delamare

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 7 juillet 2016 décidant l'opération de réhabilitation des logements derrière le groupe primaire G. Delamare,

Vu l'avis favorable de la Commission des travaux sur le cahier des charges présenté,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, le Dossier de Consultation présenté, et autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation.

4 – SYGOM : Sécurisation de l'accès de la déchetterie

Vu la demande du SYGOM pour la mise à disposition d'une parcelle de terrain cadastrée ZM 26 pour la création d'une voie de desserte à la déchetterie, au vue de l'insécurité sur la RD 12 liée à la desserte de la déchèteerie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité, la mise à disposition au SYGOM de la parcelle ZM26 au SYGOM pour création d'une voie de desserte à la déchetterie

5 – Travaux de voirie : Amende de police

Vu le dossier déposé pour aider au financement de l'opération de sécurité Quartier Ouest,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, la subvention accordée par le Conseil départemental de l'Eure, au titre des amendes de police, soit : Réalisation d'un plateau surélevé, entre la rue Albert Camus et le Clos des Epis : subvention attribuée de 12 200,00 €

6 – Rénovation de 4 classes au groupe primaire G. Delamare : Acceptation de subvention

Vu le dossier déposé pour aider au financement de la rénovation de 4 classes au groupe primaire G. Delamare, qui portent sur l'amélioration phonique par l'abaissement des plafonds, nouvel éclairage, et peinture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, la subvention accordée par le Conseil départemental de l'Eure, d'un montant de 11 374,00 €, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

7 – Syndicat Intercommunal des Eaux du Vexin Normand : Rapport annuel

Vu le rapport du Président du Syndicat Intercommunal des Eaux du Vexin Normand, sur la qualité du service public de l'eau potable,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne à l'unanimité, quitus du rapport présenté.

8 – Clôtures - résidence Sainte Geneviève - aire de jeux : Attribution du marché

Vu la nécessité de clôturer la propriété Résidence Sainte Geneviève de la Ville,

Vu la nécessité de remettre en norme l'aire de jeux « Immeuble Normandie », déclarée en insécurité.

Vu la consultation lancée pour la recherche d'entreprises,

Vu l'avis de la Commission d'appel en date du 25 juillet 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de retenir l'entreprise ETIENNE, dont le montant de l'offre s'élève à la somme de 18 580,00 € HT, et autorise Monsieur le Maire à signer le marché.

9 – Questions diverses

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 21h00

Le présent extrait sera affiché à la porte de l'Hôtel de Ville, en exécution de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

